



Dossier d'adhésion

*Votre partenaire privilégié
pour la promotion et la défense du logiciel libre*

APRIL est une association créée en 1996 dont l'activité est la promotion et la défense du logiciel libre.

Objectifs :

- **promouvoir** le logiciel libre dans toutes les sphères de la société ;
- **sensibiliser** le plus grand nombre aux enjeux des standards ouverts et de l'interopérabilité;
- **obtenir** des décisions politiques, juridiques et réglementaires favorables au développement du logiciel libre et aux biens communs informationnels ;
- **favoriser** le partage du savoir et des connaissances.

Chiffres clés :

- Plus de 10 ans d'action (création en 1996)
- Plus de 1 600 adhérents, dont une cinquantaine d'associations et une soixantaine d'entreprises
- 3 permanents : un délégué général, une assistante de direction, un chargé de mission
- 5 000 heures de bénévolat en 2006

Partenaires :

L'APRIL est

- une organisation associée de la Free Software Foundation France ;
- une des associations fondatrices de l'Association Française des Sciences et Technologies de l'Information (ASTI) ;
- adhérente depuis 2004 du Forum des Droits sur l'Internet et membre de son conseil d'orientation depuis 2006 ;
- membre du conseil d'administration de l'association « Signal SPAM » ;
- membre d'OFSET et de SCIDERALLE ;
- partenaire de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le réseau Cyber-base ;
- membre de l'ODF Alliance ;
- membre du comité d'orientation de la Cyber-base de la Cité des Sciences et de l'Industrie ;
- partenaire du premier Master Ingénierie du Logiciel Libre (I2L) de l'Université du Littoral Côte d'Opale, depuis son ouverture en septembre 2006 (interventions dans le module environnement du logiciel libre) ;
- co-organisateur des Rencontres Mondiales du Logiciel Libre ;
- membre du comité de programme de Solutions GNU/Linux ;
- membre de la commission spécialisée de terminologie et de néologie de l'informatique

Actions et campagnes

Actions :

- sensibilise de nouveaux publics au logiciel libre ;
- informe les élus et les décideurs politiques, et promeut une législation progressiste en matière de TIC, brevets, droit d'auteur ;
- Participe à des comités de programme ou des jurys (« Solutions Linux », Paris Capitale du Libre, Trophées du Libre) ;
- S'implique dans l'organisation des Rencontres Mondiales du Logiciel Libre ;
- Noue des partenariats avec des institutions (Région Île de France, Caisse des Dépôts), des ONG (Fondation pour le Progrès de l'Homme), des établissements publics (Cité des Sciences, Université du Littoral) ;
- Donne une quarantaine de conférences par an ;
- Relaye l'information et les actions dans les médias ;
- Prend part à une vingtaine d'évènements par an ;
- Est présente dans les structures qui influent sur la politique gouvernementale (Forum des Droits sur l'Internet, CSPLA...) ;
- Sensibilise les décideurs et institutions aux enjeux du passage au logiciel libre et les accompagne dans leur démarche.

Campagnes :

- Défendre les intérêts des acteurs du logiciel libre: contre les risques qu'entraîneraient les brevets logiciels, contre la remise en cause du principe d'interopérabilité par le projet de loi DADVSI (droit d'auteur et droits voisins dans la société de l'information) ;
- Informer sur les dangers des DRM («dispositifs de contrôle d'usage») ;
- Sensibiliser sur les dangers d'une appropriation exclusive de l'information et du savoir par des intérêts privés ;
- Agir contre les ventes illégales de logiciels liées à l'achat d'un ordinateur ;
- Prévenir des dangers de l'« informatique de confiance » ou déloyale ;
- Contribuer aux débats nationaux sur les TIC ;
- Promouvoir le logiciel libre dans le monde associatif ;
- Inscrire le logiciel libre comme thème des campagnes électorales : Candidats.fr

APRIL est l'acteur de référence du logiciel libre dans l'espace francophone.

Pionnière du logiciel libre en France, l'APRIL est depuis 1996 un acteur majeur de la démocratisation et de la diffusion du logiciel libre et des standards ouverts auprès du grand public, des professionnels et des institutions dans l'espace francophone. Elle veille aussi, dans l'ère numérique, à sensibiliser l'opinion sur les dangers d'une appropriation exclusive de l'information et du savoir par des intérêts privés.

L'association est constituée de personnes, d'entreprises, d'associations et d'organisations d'horizons très divers qui se retrouvent autour des valeurs du libre.

La mobilisation de ses bénévoles et de ses permanents lui permet de participer activement à la reconnaissance du logiciel libre au travers d'actions nombreuses et variées.

L'APRIL est le partenaire privilégié pour la promotion et la défense du logiciel libre.

Les quatre libertés du Logiciel Libre :

- **Utilisation** : la liberté d'utiliser le logiciel, pour quelque usage que ce soit
- **Étude** : la liberté d'étudier le fonctionnement du programme, et de l'adapter à vos propres besoins. L'accès au code source est une condition pour tout ceci
- **Redistribution** : la liberté de redistribuer des copies de façon à pouvoir aider votre voisin
- **Modification** : la liberté d'améliorer le programme, et de diffuser vos améliorations au public, de façon à ce que l'ensemble de la communauté en tire avantage. L'accès au code source est une condition pour tout ceci

Promouvoir l'informatique libre auprès de nouveaux publics

Promouvoir :

- Promouvoir les offres commerciales à base de logiciel libre
- Mettre en place des formations sur les licences et le contexte juridique du logiciel libre
- Sensibiliser les décideurs aux tenants et aux aboutissants d'un passage total ou partiel au logiciel libre
- Accompagner les institutionnels dans leurs démarches liées au Logiciel Libre.
- Participer ou organiser de grands évènements (Sommet Mondial de la Société de l'Information, Rencontres Mondiales du Logiciel Libre, Université d'Été de la Communication...)
- Promouvoir une législation progressiste en matière de droit d'auteur et de brevets

Défendre :

- Contrecarrer les campagnes de désinformation des opposants au développement du logiciel libre
- Informer les élus sur les dangers de certaines dérives juridiques et proposer des alternatives plus favorables aux principes du logiciel libre
- Être présent dans les cercles où sont élaborées les politiques en matière de TIC, de droit d'auteur et de brevet

Fédérer :

- Initier un réseau de mutualisation des PME
- Renforcer les partenariats avec les associations sectorielles (éducation: OFSET, SCIDERALLE; administrations et collectivités territoriales)
- Renforcer les liens avec les associations locales
- Porter le nombre de ses adhérents à 5 000 d'ici 2 ans

Une action reconnue

APRIL est depuis l'origine forte de nombreux bénévoles. Leur mobilisation lui permet de participer activement à la reconnaissance du logiciel libre à travers de nombreuses actions, de la participation aux travaux du Forum des Droits sur l'Internet à la participation à l'organisation des « Rencontres Mondiales du Logiciel Libre », en passant par la sensibilisation aux enjeux du droit d'auteur et de la brevetabilité des élus français et européens.

Pour atteindre ses objectifs, l'APRIL s'appuie aujourd'hui sur une équipe de permanents.

Adhésion collectivité

Pourquoi adhérer?

Votre structure a besoin de tirer le meilleur parti du logiciel libre et pour défendre ses intérêts elle doit :

- exercer une veille permanente pour se tenir informé des opportunités et des menaces ;
- constituer et entretenir des réseaux relationnels institutionnels ;
- être éclairée sur les contextes juridiques et stratégiques ;
- contribuer à la défense de l'informatique libre face aux acteurs qui lui sont hostiles ;
- mieux faire connaître et valoriser son action.

APRIL est au coeur des grandes évolutions du logiciel libre. Adhérer à APRIL permet :

- de défendre collectivement un projet de société ;
- de s'investir activement dans la vie de l'association à travers ses groupes de travail et ses actions ;
- d'être informé régulièrement des événements logiciel libre ;
- d'agir sur les institutions à travers un partenaire incontournable ;
- de financer ou co-financer des actions stratégiques.

Les avantages réservés aux adhérents :

- Soyez informés avant les autres des projets, réflexions, initiatives et publications de l'APRIL ;
- Participez à des groupes de travail de l'APRIL ainsi qu'aux réunions réservées aux membres ;
- Proposez la création d'un nouveau groupe de travail ;
- Accédez directement à l'équipe de l'APRIL ;
- Partagez avec l'équipe de l'APRIL vos réflexions et orientations stratégiques ;
- Participez gratuitement ou à tarif réduit aux manifestations organisées par l'APRIL.

Adhérez pour participer activement aux décisions stratégiques qui vous concernent !

Bénéficiez en plus des avantages réservés aux adhérents personnes morales :

- Point annuel en face à face avec l'APRIL sur les priorités de l'année
- Intervention d'un orateur spécialisé de l'APRIL lors de l'une de vos manifestations ;
- Possibilité d'annoncer vos offres logiciel libre dans la lettre d'information de l'APRIL ;
- Accès au service « mise en réseau ».

- Tarifs d'adhésion 2007

Nombre d'habitants	Villes	Départements	Régions	Adhésion
Tranche 1	moins de 2500			100 à 250 €
Tranche 2	de 2500 à 5000			250 à 500 €
Tranche 3	de 5000 à 10000			500 à 700 €
Tranche 4	de 10000 à 20000			700 à 850 €
Tranche 5	de 20000 à 30000			850 à 1 000 €
Tranche 6	de 30000 à 50000			1 000 à 1 250 €
Tranche 7	de 50000 à 80000			1 250 à 1 500 €
Tranche 8	de 80000 à 100000	moins de 1000000		1 500 à 2 500 €
Tranche 9	plus de 100000	de 1000000 à 2000000	à moins de 2500000	2 500 à 4 000 €
Tranche 10	à arrondissements	plus de 2000000	plus de 2500000	4 000 à 10 000 €

Nombre d'habitants	EPCI	CCI, CCRI, Chambre des métiers	Adhésion minimale
Tranche 1			100 €
Tranche 2			170 €
Tranche 3		moins de 250000	500 €
Tranche 4	moins de 10000	de 250000 à 500000	700 €
Tranche 5	de 10000 à 50000	de 500000 à 1000000	850 €
Tranche 6	de 50000 à 100000	de 1000000 à 2500000	1 000 €
Tranche 7	de 100000 à 250000	plus de 2500000	1 200 €
Tranche 8	de 250000 à 500000		1 350 €
Tranche 9	de 500000 à 1000000		1 500 €
Tranche 10	plus de 1000000		2 000 €

Formulaire d'adhésion collectivité

(Association pour la Promotion et la Recherche en Informatique Libre)

Dénomination :

.....
.....
.....

Adresse :

.....
.....
.....

Nom du représentant au sein de l'association:

.....
.....

Code Postal :

Ville :

Pays :

Titre du représentant

.....
.....

Téléphone :

Fax :

Courriel :

Site Internet :

Montant de la cotisation :

Motivations pour rejoindre l'association :

.....
.....
.....
.....

Nous déclarons souhaiter devenir membre de l'Association pour la Promotion et la Recherche en Informatique Libre. À ce titre, nous reconnaissons avoir pris connaissance des statuts et du règlement intérieur.

Fait à _____, le __/__/____

cachet et signature :

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit, contactez l'association à l'adresse contact@april.org